



QUALIOP
Certification qualité délivrée
au titre de la catégorie
ACTION DE FORMATION



« Prévention du risque amiante » - Sous-section 4

Selon art. R4412-144 à R4412-148 du Code du travail et les dispositions de l'arrêté du 23/02/2012
Ces actions organisées en nos centres certifiés et animées par des **formateurs certifiés** INRS OPPBTP, sont destinées **aux travailleurs affectés aux opérations d'entretien, maintenance sur matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.**

CENTRE AIGUES-VIVES

Vos interlocuteurs

Christine TEISSIER
04 66 29 85 02 - 06 63 47 84 13
c.teissier@acerfsformation.com

Conseiller en formation
04 66 29 85 02
administratif@acerfsformation.com

RISQUE PLOMB



A l'état de poussière, le plomb est un produit cancérigène, mutagène et reprotoxique. Le code du travail impose l'information et la formation à la sécurité des travailleurs susceptibles d'être exposés (Article R4412-87 du Code du travail - CMR)

NOS FORMATIONS

Pour répondre à cette obligation nous vous proposons des actions de formation spécialisées dans nos centres d'Aigues-Vives et de Bagnols-Sur-Ceze

FORMATION PREALABLE 2026

Catégorie	Durée	Dates
Encadrant Cumul de fonctions / Encadrant Technique / Encadrant de Chantier	5 jours 35h	15, 16, 19, 20, 21 janvier 09, 10, 16, 17, 18 février 12, 13, 18, 19, 20 mars 07, 08, 13, 14, 15 avril 06, 07, 18, 19, 20 mai 11, 12, 15, 16, 17 juin 02, 03, 08, 09, 10 juillet
Opérateur de chantier	2 jours 14h	15 et 16 janvier – 09 et 10 février – 12 et 13 mars – 07 et 08 avril – 06 et 07 mai – 11 et 12 juin – 02 et 03 juillet

RECYCLAGE dans les 3 ans suivant la formation préalable 2026

Catégorie	Durée	Dates
Encadrant Cumul de fonctions / Encadrant Technique / Encadrant de Chantier	1 jour 7h	21 janvier – 18 février – 20 mars – 15 avril – 20 mai – 17 juin – 10 juillet
Opérateur de chantier		16 janvier – 27 janvier – 10 février – 27 février – 13 mars – 27 mars – 08 avril – 24 avril – 07 mai – 29 mai – 12 juin – 19 juin – 03 juillet – 17 juillet

FORMATION RISQUE PLOMB

29 et 30 janvier	05 et 06 mars	21 et 22 mai	20 et 21 juillet
------------------	---------------	--------------	------------------

FORMATION ADR Chapitre 1.3

21 janvier	11 mars	13 mai	22 juillet
------------	---------	--------	------------

Formation « Assistant(e) Administratif(ve) Amiante »

29 et 30 avril

Centre ACERFS Formation certifié
ZA Lallemande, RN 113,
30670 AIGUES-VIVES

- Plateforme pédagogique Amiante de 400m² climatisée
- Formation enveloppe intérieure, Extérieure, génie civil, toiture
- 6 salles de formation
- Vestiaires, douches H/F
- Salle de détente
- Parking privatif
- Unité Mobile de Décontamination Pédagogique conforme aux exigences



LES + ACERFS

- **FIT-TEST** (test d'étanchéité et/ou de morphologie)
- **UMD** : Unité Mobile de Décontamination pédagogique conforme au référentiel CARSAT,
- Site technique canalisation et couverture,
- Apprentissage de **l'écriture d'un mode opératoire** par nos experts amiante,
- **Ateliers pédagogiques spécifiques** selon les métiers

2026

www.acerfsformation.com



QUALIOP

Certification qualité délivrée
au titre de la catégorie

ACTION DE FORMATION



« Prévention du risque amiante » - Sous-section 4

Selon art. R4412-144 à R4412-148 du Code du travail et les dispositions de l'arrêté du 23/02/2012

Ces actions organisées en nos centres certifiés et animées par des **formateurs certifiés** INRS OPPBTP, sont destinées **aux travailleurs affectés aux opérations d'entretien, maintenance sur matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.**

CENTRE BAGNOLS-SUR-CEZE

Qui est...

L'ENCADRANT TECHNIQUE ?

Il possède une responsabilité sur les décisions technico-commerciales, les études et l'établissement des documents techniques ou contractuels est amené à procéder à l'analyse des risques avant intervention sur MPCA (matériaux pouvant contenir de l'amiante), et à décider des méthodes et moyens à mettre en œuvre, de la préparation de l'opération au repli du chantier incluant la gestion des déchets.

L'ENCADRANT DE CHANTIER ?

Dans le cadre de son activité prévention, l'encadrement de chantier est amené, sous la responsabilité de l'encadrement technique, à maîtriser l'organisation, la sécurité et le déroulement d'une intervention, de l'installation au repli du chantier et au traitement des déchets.

L'ENCADRANT CUMUL DE FONCTIONS ?

Dans le cadre de son activité prévention, l'encadrement mixte est également amené à maîtriser l'organisation, la sécurité, et le déroulement d'une intervention, de l'installation au repli du chantier et au traitement des déchets.

L'OPERATEUR DE CHANTIER ?

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux, et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, des modes opératoires.

FORMATION PREALABLE 2026

Catégorie	Durée	Dates
Encadrant Cumul de fonctions / Encadrant Technique / Encadrant de Chantier	5 jours 35h	08, 09, 12, 13, 14 janvier 05, 06, 11, 12, 13 février 09, 10, 16, 17, 18 mars 02, 03, 08, 09, 10 avril 04, 05, 11, 12, 13 mai 04, 05, 08, 09, 10 juin 02, 03, 06, 07, 08 juillet
Opérateur de chantier	2 jours 14h	08 et 09 janvier – 05 et 06 février – 09 et 10 mars – 02 et 03 avril – 04 et 05 mai – 04 et 05 juin – 02 et 03 juillet

RECYCLAGE dans les 3 ans suivant la formation préalable 2026

Catégorie	Durée	Dates
Encadrant Cumul de fonctions / Encadrant Technique / Encadrant de Chantier	1 jour 7h	14 janvier – 13 février – 18 mars – 10 avril – 13 mai – 10 juin – 08 juillet
Opérateur de chantier		09 janvier – 23 janvier – 06 février – 20 février – 10 mars – 20 mars – 03 avril – 17 avril – 05 mai – 22 mai – 05 juin – 12 juin – 03 juillet – 10 juillet

FORMATION RISQUE PLOMB

19 et 20 février

16 et 17 avril

25 et 26 juin

FORMATION ADR Chapitre 1.3

25 février

07 avril

10 juin

Formation « Assistant(e) Administratif(ve) Amiante »

02 et 03 mars

Centre ACERFS Formation certifié
130 Route de Barjac,
30200 Bagnols-Sur-Cèze

- Plateforme pédagogique
Amiante de 400m² climatisée
- Formation enveloppe intérieure,
Extérieure, génie civil, toiture
- 4 salles de formation
- Vestiaires, douches H/F
- Salle de détente
- Parking privatif
- Unité Mobile de Décontamination
Pédagogique conforme aux exigences

Carsat
Retraite
& Santé
au travail



Qui est concerné ?

Le risque amiante est présent dans tout bâtiment construit avant le 1er juillet 1997. De ce fait, les professionnels (quel que soit leur statut : entrepreneurs, salariés, intérimaires...) de tous les corps de métier du bâtiment sont concernés.

**Découvrez les dates des sessions
du centre Aigues-Vives
au dos de cette feuille**